

**DEMANDE DE SUBVENTION 2017 DRAC OCCITANIE
JOURNÉE FORUM « ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE »**

L'an deux mil dix sept le vingt neuf novembre à quatorze heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2, parc d'activité le Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 20 novembre 2017.

Étaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU (représenté par Daniel VIALA), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN (représenté par Georges PERRUGUE), Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Jean-Claude LACROIX (représenté par Berthe BARRE), Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG (représenté par Jean TRINQUIER), Jean-François SOTO (représenté par Agnès CONSTANT), Philippe SALASC, Claude VALERO Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE Laurent SINTES.
Invités : 29 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17	

Vu le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle signé en juillet 2015 pour trois ans entre le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, les trois communautés de communes du territoire, 7 ministères de l'État, dont la DRAC, et le Département de l'Hérault

Considérant que, dans ce cadre, le Pays et ses partenaires souhaitent organiser une première Journée-Forum sur l'Éducation Culturelle et Artistique sur le territoire Cœur d'Hérault.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De valider le projet de rencontre entre tous les acteurs locaux de l'Éducation Artistique et Culturelle, qui vise à :
 - Réaffirmer l'importance de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire.
 - Fixer les prochains enjeux du CTEAC Cœur d'Hérault.
 - Faciliter l'accès aux ressources pédagogiques et la découverte d'actions artistiques et culturelles emblématiques.
 - Faciliter le partage d'expériences et la consolidation de partenariats.

- ✓ De valider le programme de la journée qui prévoit :
 - Un temps de bilan/évaluation du CTEAC à mi-parcours (retours d'expériences...)
 - Un temps de rencontres et d'ateliers en groupes pour réfléchir aux perspectives et collaborations possibles.

- ✓ D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération auprès de la DRAC Occitanie. Le total des subventions ne pourra excéder 80% du montant global de l'opération.


Dépense			Recettes		
Poste	Montant TTC	Pourcentage	Origine du financement	Montants en € TTC	Pourcentage
Prestations de service	1.750 €	22%	DRAC Occitanie	4.000 €	50,00 %
Locations	2.000 €	25%			
Entretien & assurances	350 €	4%			
Honoraires et publicité	2.500 €	31%			
Déplacements et frais généraux	1.400 €	18%			
Total des dépenses de fonctionnement	8.000 €	100 %	Total des subventions publiques	4.000 €	50,00 %
			Autofinancement	4.000 €	50,00 %
Total général TTC	8.000 €	100 %	Total général TTC	8 000 €	100 %

- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement ci-dessus.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Clermont l'Hérault, le 4 décembre 2017
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 La présente délibération exécutoire le 4 décembre 2017

Publiée le 4 décembre 2017
 Transmise le 4 décembre 2017

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET